

Licences : ce qu'elles disent

Marc Leobet - Mission de l'information géographique
CGDD/DRI

Licence ouverte

- Etalab : <http://www.etalab.gouv.fr/pages/licence-ouverte-open-licence-5899923.html>
- Tous usages autorisés sous deux conditions :
 - Citation de la source et de la date de dernière mise à jour,
 - Ne pas induire en erreur
- Comme les suivantes, accord implicite

ODbL

Open Database licence

- Source : traduction française non officielle de libri.org
 - <https://vvlibri.org/fr/licence/odbl-10/legalcode/unofficial>
- Régit exclusivement les droits les bases de données
- NE gère PAS chaque élément du contenu de la Base de données initiale pris séparément.
- Les Concédants de licences doivent associer la licence ODbL à une autre licence relative au contenu

ODbL

la licence

- La Licence est :
 - a. Une licence régissant les droits d'auteur et les droits voisins applicables ;
 - b. Une licence régissant les Droits afférents à la base de données ; et
 - c. Un engagement contractuel entre l'utilisateur et le Concédant.

ODbL

Open Database licence

- La Licence ne s'applique pas aux programmes informatiques
- Une licence mondiale gratuite, non-exclusive et résiliable (uniquement pour non-respect)
- Ces droits incluent expressément l'utilisation commerciale

ODbL

Conditions d'utilisation

- obligation d'informer toute Personne
- utilisant, consultant, accédant à, interagissant ou étant en contact avec la Création Produite
- que le Contenu provient de la Base de données initiale, dérivée ou partie d'une Agrégation de bases de données, et qu'elle est soumise aux conditions de la Licence
- L'activation du partage à l'identique est causée par l'accès (...) par une personne

ODbL

Partage à l'identique des conditions initiales.

- Toute Base de données dérivée que Vous Utilisez Publiquement doit impérativement respecter les conditions de la Licence ou d'une licence compatible.
 - Liste ici :
https://wiki.openstreetmap.org/wiki/Import/ODbL_Compatibility
- ==> interdiction d'ajouter des données en CC-BY-SA 4.0 à une BD sous ODbL.

ODbL

Partage à l'identique des conditions initiales.

- En cas d'agrégat, la licence ne s'applique qu'à la partie ODbL d'une BD ainsi constituée.

ODbL

Accès à des bases de données dérivées.

- Obligation de fournir une copie numérique des éléments suivants :
 - a. la totalité de la Base de données dérivée ; ou
 - b. l'ensemble des modifications apportées, ou la méthode appliquée pour apporter lesdites modifications
- ==> diffusion à des tiers par authentification possible.

ODbL

Droits moraux

- Le Concédant s'engage à n'exercer aucun droit moral relativement à la Base de données initiale
- dans toute la mesure autorisée par la réglementation de la juridiction compétente
- (En France, c'est interdit)

Attribution - Partage dans les mêmes conditions 4.0 International CC-BY-SA 4.0

- Vise toutes les œuvres, y compris droit d'auteur et/ou droits connexes incluant, notamment, le Droit sui generis des producteurs de bases de données.
- Autorise à :
 - reproduire et Partager l'Œuvre sous licence, en tout ou partie ;
 - et produire, reproduire et Partager l'Œuvre dérivée.
- Par rapport à ODbL :
- diffusion publique et non plus à une personne

CC-BY-SA 4.0

Attribution

- Vous devez conserver les informations suivantes lorsqu'elles sont fournies par le Donneur de licence avec l'Œuvre sous licence :
- identification du(des) auteur(s) de l'Œuvre sous licence
- l'indication de l'existence d'un droit d'auteur;
- une référence à la présente Licence ;
- une référence aux limitations de garantie et exclusions de responsabilité ;

CC-BY-SA 4.0

Attribution

- un URI ou un hyperlien vers l'Œuvre sous licence dans la mesure du possible ;
- Indiquer si Vous avez modifié l'Œuvre sous licence et conserver un suivi des modifications précédentes ; et
- Indiquer si l'Œuvre sous licence est mise à disposition en vertu de la présente Licence publique en incluant le texte, l'URI ou l'hyperlien correspondant à la présente Licence publique.